



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 janvier 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 janvier 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme COSTA-NIVAGGIOLI à M. KERVELLA, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. MONDOLONI à Mme GUERRINI, M. FERRARA à M. le Maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme FELICIAGGI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI,

**Etaient absents :**

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180129-2018\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2018

Affichage : 02/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 29 janvier 2018**

**Délibération N°2018/11**

**Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) intégrant un dispositif de régulation de trafic et mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) afin de contribuer à la réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre sur la Commune d'Ajaccio. Modification de la structuration de l'opération, de son coût total prévisionnel et de son plan de financement.**

Le conseil municipal du 13 mars 2017 a bien voulu délibérer favorablement sur le principe de la réalisation du projet de « Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) intégrant un dispositif de régulation de trafic et mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) afin de contribuer à la réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre sur la Commune d'Ajaccio ».

Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès des différents financeurs, et suite à leur demande, il est apparu qu'une modification de la structuration de l'opération, de son coût total et de son plan de financement - est nécessaire, afin de pouvoir effectivement obtenir l'aide du FEDER dans le cadre de l'axe 4 du Programme Opérationnel.

Ainsi, le projet présenté est le suivant :

**Opération n° 1 : Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) intégrant un dispositif de régulation de trafic**

Un TCSP est un système de transport public pouvant utiliser des emprises affectées à son exploitation.

Afin que le TCSP créé prenne en considération les trois composantes nécessaires à son efficacité et à son efficience à l'égard notamment de l'objectif de réduction de l'émission de Gaz à Effet de Serre, l'intégration d'un dispositif de régulation du trafic : Poste Central de Régulation du Trafic(PCRT), est fondamentale.

Cette opération n°1 consiste en la création d'un transport en commun en site propre (TCSP) allant du front de mer de St Joseph jusqu'au carrefour du Cours Napoléon et la montée Saint Jean et de la rue Ange MORETTI à l'avenue Maréchal LYAUTEY, couplé à un poste central de régulation du trafic (PCRT).

Elle sera réalisée à travers :

- la mise en œuvre de travaux d'aménagement des axes principaux qui permettront la création du TCSP, la mise aux normes des carrefours pour les traversées piétonnes, et la mise en place de la fibre et de boucles ;
  - le remplacement des feux tricolores et leur équipement, afin de les rendre intelligents ;
- Ces travaux et équipements sont au service de la mise en place d'un système informatique de priorisation des bus aux carrefours et de régulation de trafic.

Elle comporte donc :

- La création d'un TCSP en sens entrant allant de St Joseph au cours Napoléon – montée St Jean sur près de 2 km. Pour mémoire - à ce jour- seulement 900 m de voie bus existe. Ce TCSP sera contrôlé par la mise en place d'un dispositif de vidéo verbalisation sur l'ensemble du parcours.
- La création d'un TCSP sur la contre allée des Cannes entre la rue Ange MORETTI et l'avenue du Mal LYAUTEY. Ces voies bus seront également contrôlées dans le cadre du dispositif de vidéo-verbalisation mis en place parallèlement.
- L'aménagement et l'équipement de tous les carrefours (création d'ilots, déplacement des feux, mise en place de la fibre et de boucles électro magnétiques...) pour permettre la priorité aux bus et la sécurisation des piétons;
- l'intégration d'un dispositif de régulation du trafic accompagné du remplacement des feux et leur équipement afin qu'ils puissent fonctionner les uns avec les autres, avec les bus et avec le poste central de régulation de trafic qui couvre la zone allant de la Rocade jusqu'aux Sanguinaires.

Ainsi l'arrivée d'un bus à chaque carrefour concerné impliquera le passage du feu au vert, ce qui priorisera la circulation des bus.

Ainsi, la Commune d'Ajaccio –en lien avec la CAPA- souhaite agir directement sur l'amélioration de l'offre des transports en commun, inciter la population à préférer ce type de transport à leur véhicule individuel mais aussi contribuer fortement à l'atteinte des objectifs de diminution de Gaz à Effet de Serre fixés par l'Union Européenne en matière de climat et d'énergie– conformément à la convention des Maires pour l'énergie et le climat qui a dernièrement été signée et qui engage la Ville d'Ajaccio à une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40%, à l'horizon 2030.

L'intégration de ce PCRT dans l'opération proposée en programmation de la subvention FEDER permettra l'optimisation des déplacements sur le territoire Ajaccien, objectif que fixe le PDU ainsi que l'augmentation du taux d'utilisation des transports collectifs et doux. Le couplage du TCSP créé associé à un dispositif de régulation du trafic accroît-en effet- de façon importante la vitesse commerciale des bus, ce qui conduit ces derniers à devenir concurrentiels par rapport aux véhicules individuels.

### **Opération n° 2: Mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur les zones Saint Jean-Diamant, Confina- Mezzavia et Sanguinaires**

La Commune d'Ajaccio souhaite – en complément de la création du TCSP - mettre un place un bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur la portion allant du quartier Saint Jean jusqu'à la place du Diamant, mais aussi sur la zone de Mezzavia ainsi que sur la route des Sanguinaires.

Ce BHNS est un système qui priorise le bus sans création de TCSP et qui répond aux caractéristiques suivantes :

- une forte fréquence de bus ;
- une amplitude horaire élevée ;
- un parcours rationalisé sur une zone ne pouvant pas être intégrée au TCSP parallèlement créé, compte tenu des différentes contraintes qui s'imposent sur les zones St Jean - Diamant, Confina-Mezzavia et Sanguinaires et au regard du réaménagement urbain global en cours.

Cette mise en place permettra – sur les zones concernées:

- l'intégration d'une priorité de circulation des bus aux carrefours, et de ce fait, une réduction considérable de la durée de circulation et par la même des émissions des GES ;
- une amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération.
- la mise en sécurité pour les piétons ;
- la réduction des nuisances sonores ;

La mise en place du BHNS nécessite la réalisation de travaux de voirie et d'aménagements aux carrefours du Cours Napoléon, de la RD 111, de l'avenue Maréchal Juin/ François Pietri, de la Chambre de Commerce et d'Industrie/Quai l'Herminier et de la RT22/Confina 1.

Les études relatives à la réalisation de ces travaux étant finalisées, la mise en place du BHNS pourra être effective prochainement sur les zones concernées.

**Concernant l'architecture financière des deux opérations présentées, celle-ci peut se décliner comme présenté en annexe 1 au présent rapport.**

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs, selon les plans de financement déclinés dans l'annexe 1 au présent rapport et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Jacques BILLARD, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 janvier 2018 ;

#### AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs, selon les plans de financement déclinés dans l'annexe 1 au présent rapport et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI